DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006

Délibération
n° 2006.06.188

Rapports annuels d'activités des Transports Publics Urbains - année 2005

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Didier LOUIS,

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006.06.188

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / TRANSPORTS PUBLICS URBAINS	Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS - ANNEE 2005

Par délibération n° 23 du 9 octobre 1997, il a été confié à la S.A.E.M.T.G.A. la délégation du service public des transports urbains et approuvé la convention d'exploitation avec la société d'économie mixte pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 1998.

Cette convention prévoit la réalisation d'un rapport annuel d'activité des transports publics urbains.

Ce rapport comporte quatre parties :

1 – Comptes de la délégation,
2 – Analyse de la qualité de service,
3 – Appréciations des conditions d'exercice de service public,
4 – Résultats comparatifs.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 17 mai 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel d'activité des transports publics urbains pour l'année 2005.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 juillet 2006**	**Affiché le :** **10 juillet 2006**